

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

16/11/40

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3230

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL IMAM

R.A.M
Retraité

Date de naissance : 01.06.1947

Adresse : 236 Bd Med V CASA

Tél. : 06 88 84 18 36 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23.02.2023

Nom et prénom du malade : Me EL IMAM EL ALAOUI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.I.A

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 18 MAI 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 17/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/02/2023	3	300.000	0,12	Docteur Aggrégé Cardiologue Maknouf Med. 44 155/159

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 L'AHLOU N BIL Louhna L'Office de Médecine et d'Assurance Sociale Rue 25 N° 27 - ZO - Casablanca Tél. 30522-894944	23/02/23	1701,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PROFESSEUR Ali EL MAKHLOUF
Cardiologie adulte et pédiatrique
Explorations Cardio-vasculaires

5 rue Mohamed Abdou
CASABLANCA
Tél. : 0522 29 81 55 / 59 ou 0522 47 26 89
Dom : 0522 79 85 32 - Fax : 0522 22 62 97
GSM cabinet : 06 78 18 18 16

Madame EL IMAM EL ALAOUI Fatima

Casablanca le 23022023

$$218,00 \times 3 = 654,00$$

1- MONOTILDIEM LP 300:

1 CP PAR JOUR SANS ARRET

$$203,00 \times 3 = 609,00$$

2- COTAREG 160/12.5:

1 CP PAR JOUR SANS ARRET

$$21,80 \times 5 = 109,00$$

3- ASPEGIC 100 MG:

1 SACHET PAR JOUR SANS ARRET

$$122,70 \times 3 = 368,10$$

4 / DAFLAN 500 mg

1 PAR JOUR X 3 MOIS

$$113,50 \times 3 = 340,50$$

5/ HYPERIUM 1 mg

1 CP LE SOIR SANS ARRET

$$51,90 \times 5 = 259,50$$

6 / PANTOPRAZOLE 20 mg

1 LE SOIR SANS ARRET

$$54,70 \times 3 = 164,10$$

7/ MEBEVERINE FORTE 135mg : 1 par jour

1704,20



**TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE
EN CAS D'URGENCE APPELER LA CLINIQUE JERRADA OASIS AU :**

05 22 23 81 81 OU 05 22 23 84 52/53/54

OU ENVOYER UN MESSAGE ECRIT AU : 06 61 13 14 83

ELIMAM ELACAOUI · 3230

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Mono-Tildiem Ip300mg
gelules b28
P.P.V : 218,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Mono-Tildiem Ip300mg
gelules b28
P.P.V : 218,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Mono-Tildiem Ip300mg
gelules b28
P.P.V : 218,00 DH

6 "118001"030521"

COTAREG 160/12.5 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 203,00 DH

6 "118001"030521"

COTAREG 160/12.5 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 203,00 DH

6 "118001"030521"

COTAREG 160/12.5 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 203,00 DH

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

122,70

122,70

122,70

-Daflon

③

6 "118001"130023"

HYPERIUM 1 mg - O
Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca

6 "118001"130023"

HYPERIUM 1 mg - O
Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca

6 "118001"130023"

HYPERIUM 1 mg - O
Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca

91,90

91,90

91,90

91,90

2 1 1 4 8 6
0 6 2 0 2 6
5 4 . 7 0

2 2 3 1 6 4 1
0 9 2 0 2 7
5 4 . 7 0

2 2 3 1 6 5 1
0 9 2 0 2 7
5 4 . 7 0

Mebeverine

③

